



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2024

### Avis d'impôt établi en 2025

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

### Vos références

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 18 57 086 277 368  
Déclarant 2 (C) : 13 43 672 124 179

Référence de l'avis : 25 77 A337540 81

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

LE DOMAINE SAINT MARTIN  
21 RUE SERGE WINOGRADSKY

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 87 25 6704838789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 77016

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
horaires de votre centre des finances publiques sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique Contact et prise de RDV

SIP MELUN  
SAID SAVIGNY LE TEMPLE  
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

BENYAIR JONATHAN  
OU BENYAIR STEPHANIE  
LE DOMAINE SAINT MARTIN  
21 RUE SERGE WINOGRADSKY  
77170 BRIE COMTE ROBERT

### Somme qui vous est remboursée

**602,00 €**

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

**Vous serez remboursé par virement le 25/07/2025  
sur le compte bancaire suivant :**

FR71 3000 2060 710X XXXX XXX1 X10

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :**

**73 213**

**Nombre de parts :**

**3,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

# Avis d'impôt établi en 2025

N°fiscal : 18 57 086 277 368

Déclarant 1 - Nom de naissance : BENYAIR JONATHAN

Déclarant 2 - Nom de naissance : LOUVIOT STEPHANIE

# Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,00
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		Déclar. 1 48223	Déclar. 2 36344	Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 7186	- 4168		73213
Salaires, pensions, rentes nets.....	41037	32176		
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>73213</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>73213</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				* 4713
Impôt avant réductions d'impôt.....				4713
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 2	Montant retenu 2	
Montant de la réduction d'impôt.....				244
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				- <b>244</b>
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				4469
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2024 dû <sup>53</sup> :				4469
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 5071
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2024 : .....</b>				- <b>602</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				602
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>73213</b>
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des				
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

# Avis d'impôt établi en 2025

N°fiscal : 18 57 086 277 368

# Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....

Déclar. 1  
16837

Déclar. 2  
16741

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

4210  
4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....

+ 4399

Plafond calculé sur les revenus de 2024.....

+ 4637

Plafond pour les cotisations versées en 2025.....

= 17360

= 17264

## PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

## AUTRES INFORMATIONS

**Taux moyen d'imposition.....**

**6,10%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

**Taux marginal d'imposition.....**

**30,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.